

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2026_4_16

Convocation du 16 avril 2026

Le vingt-neuf avril 2026 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mme Delphine AZNAR, Mme Fannie BLONDEL, M. Tom BOLLE, M. Jean-Pierre BRUYEZ, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE-SUILS, M. Laurent CASAGRANDE, M. Patrice CASTANIER, Mme Erika CLEMENT, M. Philippe COCHE, Mme Cécile DAUZATS, M. Philippe DELPECH, M. Pascal GARRIGUES, Mme Camélia KAJTOR, Mme Chrystèle MINELLO, M. Carlos MOURA, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL, Mme Monique TEULET, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 19 membres.

Mme Erika CLEMENT ayant été élue secrétaire de séance.

LA SÉANCE SE POURSUIVANT

Délibération n° 2026_4_16 : Avenant n° 1 au lot n° 01 (Entreprise BOURDARIOS) du marché de travaux de mise en sécurité et d'accessibilité de la Tour de Luzech induisant une plus-value

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer un avenant n° 1 au lot n° 01 (Entreprise BOURDARIOS) du marché public à procédure adaptée (MAPA) n° Trav_Tour_Luzech dont l'objet est la Mise en sécurité de mise en accessibilité de la Tour de Luzech. En effet, certaines prestations prévues au marché passé avec cette entreprise ont été rajoutées à la demande de la Commune.

Ainsi, Monsieur le Maire précise aux élus présents que :

- le montant des travaux de base du lot n° 01 est de 229 766,06 € HT ;
- le montant des travaux en hausse est de 10 494,92 € HT ;
- le nouveau montant du lot n° 1 est de 240 168,55 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2025_5_1 du 13 mai 2025 attribuant le lot n° 01 maçonnerie du marché de travaux précité à l'Entreprise BOURDARIOS pour un montant de 229 766,06 € HT, soit 275 719,27 € TTC

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 01 du MAPA Trav_Tour_Luzech précisant les montants des travaux en hausse, à conclure entre la Commune et l'Entreprise BOURDARIOS
- De constater la plus-value d'un montant de 10 494,92 € HT, soit 12 593,30 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 1 précité ;
- D'approuver le nouveau montant du lot n° 01 du MAPA Trav_Tour_Luzech s'élevant désormais à 240 168,55 € HT, soit 288 202,26 € TTC (4,53 % de hausse).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'avenant n° 1 au lot n° 01 du MAPA Trav_Tour_Luzech précisant les montants des travaux en hausse, à conclure entre la Commune et l'Entreprise BOURDARIOS
- **De constater** la plus-value d'un montant de 10 494,92 € HT, soit 12 593,30 € TTC engendrée par les modifications de prestations prévues à l'avenant n° 1 précité ;
- **D'approuver** le nouveau montant du lot n° 01 du MAPA Trav_Tour_Luzech s'élevant désormais à 240 168,55 € HT, soit 288 202,26 € TTC (4,53 % de hausse).
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment l'avenant n° 1 au lot n° 01 du MAPA Trav_Tour_Luzech.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 19 Procurations : 0	Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 04/05/2026 DATE DE MISE EN LIGNE : 04/05/2026	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---

La présente délibération peut faire l'objet d'une recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage. Elle peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans le même délai ou dans un nouveau délai de deux mois à compter de la notification d'une décision de rejet d'un éventuel recours gracieux. Le recours contentieux peut être déposé par le biais de l'application électronique Télérecours accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>.